



Légende

--- Périmètre d'agglomération modifié

--- Délimitation de la modification

Zones selon la loi modifiée ACDU 2004 (régime 2004)

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

Zones d'habitation

HAB-1 Zones d'habitation 1

HAB-1 a/b voir tableau en bas

HAB-2 Zones d'habitation 2

HAB-2 a/b voir tableau en bas

Zones mixtes

ZMC Zones mixtes à caractère central

ZMU Zones mixtes à caractère urbain

ZBEP Zones de bâtiments et d'équipements publics

Zones destinées à rester libres:

ZLSS Zones de loisirs sans séjour

Zones superposées

Zones soumises à un plan directeur

Zones de servitudes urbanisation

Espaces ou zones définies en exécution d'autres dispositions légales, réglementaires ou administratives (à titre indicatif):

Sites archéologiques

Le réseau de circulation (à titre indicatif)

Lignes ferroviaires

Projets routiers

Les éléments constitutifs des réseaux d'infrastructure techniques (à titre indicatif)

Arrêts autobus

Gare

Zones selon la loi modifiée ACDU 2004 (régime 2011)

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

MIX-u r2011 Zone mixte urbaine r2011

Zones ou espaces définies en exécution de dispositions légales, réglementaires spécifiques relative:

à la protection des sites et monuments nationaux

Zones selon la loi modifiée ACDU 2004 (régime 2017)

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

HAB-1 r2017 Zone d'habitation 1

MIX-u r2017 Zone mixte urbaine r2017

BEP r2017 Zone de bâtiments et d'équipements publics - parc

BEP r2017 - parc

Secteur et éléments d'intérêt communal

Zone de servitude urbanisation type

« Environnement construit »

Construction à conserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires spécifiques relative:

à l'aménagement du territoire

plan directeur sectoriel "transports" - Projets

Fond de Plan (PCN 10.01.2020):

Parcellaire (PCN 10.01.2020)

Bâtiments existants (PCN 10.01.2020)

INDICE	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
MAITRE D'OUVRAGE	Administration Communale de Schiffflange			
PROJET	Modification du PAG « Centre » à Schiffflange			
OBJET	PAG - situation existante et projetée			
BUREAU D'ÉTUDES			4, rue Albert Simon L-5315 Contern T(+352) 26 390-1 LSC360.lu 	
DESSINÉ PAR	Vivianne KEILS	DATE	14.05.2025	
VÉRIFIÉ PAR	Henning NIEBOER	ÉCHELLE	1:2.500 0 10 20 m	
CONTROLÉ PAR				
FICHIER	P:\LSC360\2023\20231554_ZP_Mod_PAG_Schiffflange_CentreID_Plans			
PLAN N°	20231554_ModPAG_Centre_01_situation existante - projetée			
<small>1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exécution des mesures, l'entrepreneur est responsable. S'il s'avère que les plans ne sont pas conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doit informer le bureau d'études dès que possible, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prises en compte. 2. Toutes les annotations sont à valider selon les normes CDT/BCD. Il est assuré la réglementation actuellement en vigueur. 3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessitent.</small>				